



# MOUVEMENT\_INTRA\_2019\_HAUTE-SAVOIE

Je suis titulaire d'un poste <sup>1</sup> et souhaite changer de poste.

Je participe à la phase principale du Mouvement en remplissant seulement l'écran 1.

Dans l'écran 1 du serveur : je saisis de 1 à 40 vœux sur des vœux précis (écoles, communes, Titulaire de Secteur) et/ou des vœux de regroupements de communes (secteurs géographiques).

Soit j'obtiens un poste à titre définitif <sup>2</sup> soit je suis maintenu sur mon poste actuel. Le mouvement s'arrête là pour moi.

<sup>1</sup> Attention, il n'est plus possible de renoncer à son poste.



## Je participe obligatoirement au mouvement si je fais partie :

Des enseignants affectés à titre provisoire en 2018/2019	Des enseignants nommés à titre définitif et ayant fait l'objet d'une carte scolaire
Des enseignants nouvellement intégrés dans le département	Des enseignants réintégrés après disponibilité, congé longue durée, détachement ou congé parental
Des enseignants ayant obtenu un avis favorable pour sortir d'un poste adapté	Des PES (professeurs stagiaires) qui recevront leur affectation sous réserve de titularisation.

Je participe à la phase principale du mouvement. Je dois saisir obligatoirement des vœux dans l'écran 2 puis dans l'écran 1. Attention, l'examen des vœux sera inversé :  
- les vœux de l'écran 1 sont d'abord examinés  
- et si aucun des vœux de l'écran 1 n'est satisfait, les vœux larges de l'écran 2 sont étudiés.

Dans l'écran 1 du serveur, je saisis de 1 à 40 vœux sur des vœux précis (écoles, communes, Titulaire de Secteur TS) et/ou des vœux de regroupements de communes (secteurs géographiques). Ces derniers ne sont plus obligatoires.

Je n'ai pas obtenu de poste.

Mon ou mes vœux larges de l'écran 2 sont étudiés.

J'obtiens un poste à titre définitif <sup>2</sup> : le mouvement s'arrête là pour moi.

Je n'ai pas obtenu de poste parmi les vœux que j'ai saisis (écrans 1 et 2).

L'application va continuer à tourner en partant du 1<sup>er</sup> collègue sans poste (avec le plus fort barème) et en suivant un ordre de vœux larges prédéfini par l'administration (Annexe 2 : MUG1 / Zone1 puis MUG1 / Zone2 jusqu'à MUG1 / Zone 11 puis MUG2 / Zone 1, etc). L'algorithme prendra comme point de départ le 1<sup>er</sup> vœu précis saisi par le collègue pour trouver le poste vacant le plus proche.

Dans l'écran 2 du serveur, je saisis au moins un vœu large.

Un vœu large = une zone infradépartementale associée à un MUG (regroupement de postes).

Une zone infradépartementale est composée de plusieurs secteurs de collègue. Il existe 11 zones infra.

Un MUG se compose d'une nature de support et d'une spécialité.

L'administration a choisi 5 MUG parmi les 7 définis nationalement :

- ASH (postes spécialisés : ulis, segpa, IME)
- Remplacement (TR Brigades)
- Directions de 2 à 7 classes,
- Directions de 8 à 9 classes,
- Enseignants (dont adj élém, adj mat, TS, DCOM).

<sup>2</sup> Attention ! Certains postes ne peuvent pas être obtenus à titre définitif si certains conditions ne sont pas remplies (directions, ASH, ...). Ils sont alors pourvus à titre provisoire.

J'obtiens un poste à titre provisoire : le mouvement s'arrête là pour moi.

Je n'obtiens pas de poste. Je passe à une phase d'ajustement (septembre) où je ne peux plus faire de vœux. L'administration se basera sur les vœux de la phase principale.